

Comme d'habitude la première bataille s'engagera à la chambre à propos de la nomination du président et des vice-présidents. Quoique M. Buffé, au dernier scrutin, ne l'ait emporté que de quelques voix, il est vraisemblable que cette fois encore il sera élu. Mais la victoire sera plus vivement disputée lors de l'élection des vice-présidents. Déjà on annonce que le centre gauche, qui probablement serait appuyé par les gauches, portera M. Casimir Périer; de son côté, le centre droit présenterait le duc d'Audiffret-Pasquier. C'est sur ce terrain que les deux centres essaieront leurs forces.

La réunion qui a eu lieu hier chez M. Jules Simon a été en majeure partie consacrée au collectionnement des nouvelles de province; cependant il résulte des conversations que la gauche fera un énergique effort pour réclamer la proclamation de la République ou la dissolution. En raison du nombre restreint de membres présents, il ne pouvait être pris aucune résolution officielle.

Diverses tentatives sont faites en ce moment pour reconstruire, en vue des prochaines élections municipales, l'Union parisienne de la presse. C'est l'Union qui a la première exposé la nécessité d'une entente entre les journaux conservateurs. Son nombre de journaux disant que l'idée est louable, mais paraissent peu se soucier d'aller au delà de cette approbation. Le Journal de Paris ne dissimule pas ses répugnances. Il est douteux que le projet aboutisse à un bon résultat, la certitude de la défaite décourage à l'avance les conservateurs.

Il n'est pas vrai que le gouvernement espagnol ait demandé au gouvernement français l'interdiction de Don Carlos. Et il faut vraiment que certains gens soient toujours en quête d'humiliations infligées à notre pays pour supposer que la France ait reçu une demande combinatoire de l'Espagne. Le bruit ayant couru que Don Carlos s'était réfugié à Hendaye, une perquisition a été faite dans une maison par l'autorité française. On ne pouvait rien trouver puisque Don Carlos est encore à la tête de ses soldats. Que le prétendant soit vainqueur ou vaincu dans les combats qui se livrent près de notre frontière, cela ne terminera pas la

doute sur la réserve, et il en sera sans ainsi jusqu'à la fin de l'année.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'adresser la lettre suivante à M. le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix :

« Paris, le 7 novembre 1874.  
Monsieur le Président,

Une Exposition internationale des Beaux-Arts et de l'Industrie doit avoir lieu à Santiago du Chili en 1875.

Cette Exposition pouvant offrir un certain intérêt au point de vue du développement de nos relations commerciales avec l'Amérique du Sud, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec le programme de cette exhibition, une brochure contenant des additions au programme et une circulaire destinée aux exposants. (1)

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que ces documents puissent être portés à la connaissance des industriels et négociants de votre circonscription.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,  
L. GRIVART.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Un maire de l'arrondissement nous pose cette question :

Un garde-chasse assermenté peut-il faire partie du conseil municipal ?

Hier ont eu lieu les obsèques de M. Adolphe Lecroq, filateur, président de la société de St-Sébastien. Un membre de la société, M. Deboosere, a prononcé les paroles suivantes sur la tombe de son ami :

Messieurs et chers Confrères,

Chargé par vous de la douloureuse mission de prononcer ici quelques paroles d'adieu, c'est en votre nom et au lieu que je viens déposer sur cette tombe un témoignage sincère de notre profonde sympathie et l'expression de nos regrets pour l'ami que nous venons de perdre.

Adolphe Lecroq, était, vous le savez tous, l'un de nos meilleurs et de nos plus dévoués confrères. C'est à ce titre, que la société le choisit, il y a cinq ans, pour son président.

Pour notre cher défunt, ce choix était la juste récompense de 20 années de bons et loyaux services rendus; mais pour nous, pour la Société, c'était un grand honneur d'avoir un tel homme pour président. A ce besoin d'énumérer ses nombreuses qualités. La foule qui l'accompagnait ici, au champ du repos, ne donne-t-elle pas la meilleure preuve que cette noble nature, que ce bon cœur, que cet ami dévoué était estimé et digne de l'estime de tous ceux qui l'ont connu ? Hélas ! qui de nous eut pu croire que nous le perdions si tôt. Il était encore dans toute la force de l'âge et nous pouvions nourrir l'espoir de le conserver longtemps parmi nous. Mais Dieu dispose à son gré de ses créatures ! Inclignons-nous devant sa volonté. Mais si notre ami n'est plus, chacun de nous gardera du moins du fond du cœur son doux souvenir. Ce sera notre consolation.

Adieu, cher président et ami, Adieu !

Une conférence sur la sanctification du dimanche, qui sera donnée à Roubaix, par M. de Cissey, président de l'œuvre, dans l'une des salles du patronage, rue de la Paix, le mardi 17 novembre, à 7 heures et demie du soir.

On nous assure, qu'à l'avenir militaire qu'à la nouvelle qui a couru du renvoi anticipé de la classe de 1870, plusieurs généraux ont immédiatement fait connaître quel désordre cette mesure causerait dans les corps. Ces officiers gé-

même nom, que vous, n'êtes-vous pas son parent ?

Le colonel Duperré est le cousin germain de mon père; il a pris sa retraite il y a deux ans, et s'est retiré à Angers.

C'est bien lui; êtes-vous en rapports fréquents avec lui ?

Je ne l'ai jamais vu, mon père et lui sont brouillés depuis un grand nombre d'années.

Pour des motifs graves ?

Je ne crois pas; mais l'amour-propre s'en est mêlé et mon père ne parle jamais de lui.

Il paraît que l'entêtement est pour eux une vertu de famille; le colonel passait pour avoir mauvaise tête.

Je ne sais quel sont les jugements du public, et pour mon compte je suis fort peu disposé à les prendre en considération; mais toutes les fois qu'il a été question du colonel devant moi, on me l'a représenté comme un homme de cour, et cette brouille m'a toujours profondément affligé.

J'ai aussi entendu dire qu'il avait eu l'adresse de capter pour sa fille un riche héritage, auquel son cousin avait beaucoup plus de titres que lui, et qui, suivant toute apparence, devait vous revenir.

(1) S'adresser au secrétariat de la Chambre de Commerce.

(A suivre).

néraux avaient reçu des demandes instantes des chefs de corps pour que la classe 1870, qui compte de si nombreux sous-officiers, ne fût renvoyée qu'à la fin du 1er trimestre 1875.

Nous ignorons la solution que le ministre de la guerre donnera à cette affaire qui intéresse à un si haut point l'armée.

Au nombre des nominations et promotions insérées au Journal officiel de ce jour, nous lisons les suivantes qui concernent notre département :

M. le baron de Nerbo, sous-préfet de Cambrai, est nommé préfet du département de l'Allier.

M. Monestier, sous-préfet de Hazebrouck, passe à la sous-préfecture de Cambrai.

M. de Chemeiller, sous-préfet de Guingamp, est nommé à Hazebrouck.

Plusieurs nominations dans la Légion d'Honneur sont aussi attribuées à des habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Les voici avec les mentions consignées au Journal officiel :

M. Le Blan, adjoint au maire de Tourcoing; 18 ans de services comme adjoint, ancien lieutenant-ingénieur dans les corps des sapeurs-pompiers. Services exceptionnels pendant la guerre.

M. Guffroy, négociant, capitaine au corps des canonniers sédentaires de Lille, 33 ans de services. A fait la campagne de 1870-1871.

M. Octave Petit, adjoint au maire d'Arras (Pas-de-Calais); services importants rendus à la mairie et à la ville; nombreuses fonctions gratuites remplies depuis de longues années; s'est exceptionnellement distingué dans l'organisation des ambulances à l'époque de la guerre.

M. Jean-Philippe Pégard, maire d'Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais); 40 ans de services.

Les obsèques de M. Guiraudet, recteur de l'Académie de Toulouse, ont eu lieu jeudi matin, à l'église St-André, à Lille, avec une grande pompe et au milieu d'une affluence nombreuse, où se remarquaient un grand nombre de notabilités scientifiques et universitaires. Un détachement de la ligne rendait les honneurs militaires au défunt, qui était chevalier de la Légion d'honneur.

Trois discours ont été prononcés, sur la tombe, au cimetière de l'Est : le premier par M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai; le second, par M. Violette, doyen de la Faculté des sciences de Lille; et le troisième, par M. Chon, professeur de la Société lilloise des arts et de l'agriculture.

On nous communique les lignes suivantes avec prière de les insérer :

Au moment où la coterie libre-penseuse soulevait la conscience publique en projetant la manifestation scandaleuse que l'on sait, on conduisit au cimetière le corps d'un jeune homme de Roubaix, bien connu et estimé en ville, Jules Desalmon, mort à l'âge de 31 ans. Jules Desalmon était secrétaire de la Société du Vieux Lion d'Or. Sur la tombe, l'un de ses camarades, membre de cette Société, prononça le discours suivant :

Cher ami,

Au moment où vous descendez dans la tombe, je viens, au nom de tous nos camarades, vous dire un dernier adieu. Beaucoup trop tôt, cher ami, vous avez été enlevé à la terre, ravi à votre famille dont la douleur profonde ne trouva de consolation qu'au souvenir de votre mort toute chrétienne; si Dieu vous a appelé à lui, c'était pour mettre un terme à vos souffrances que vous avez si patiemment endurées et pour vous faire jouir du bonheur suprême. Que le Seigneur, qui vous a accordé une fin si pieuse, daigne apaiser la douleur de vos parents et nous donner une mort aussi édifiante quand pour nous viendra le moment de descendre au tombeau; qu'il veuille vous faire entrer dans le Royaume des élus où nous pourrions un jour vous rejoindre !...

Adieu, Jules Desalmon !... Cher ami, adieu !...

Parmi les affaires jugées, hier, au tribunal de simple police, il en est une dont nous croyons devoir entretenir nos lecteurs.

Neuf individus étaient inculpés d'avoir, le 5 de ce mois, c'est-à-dire trois jours avant les élections, fait du tapage dans le cabaret tenu par le sieur D... sur la place de la Liberté.

A l'audience et après l'audition des témoins, l'affaire se présente sous son véritable jour et prend des proportions plus graves qu'elle ne semblait tout d'abord devoir en comporter.

Les neuf prévenus sont entrés dans la soirée du 5 dans le cabaret de D... en criant : Vive la République ! A bas les blancs ! et à une observation que leur faisait la cabaretière, ils ont répondu par des cris plus accentués.

Un nommé V..., les a priés de se taire, le cabaretier lui-même s'est interposé et les plus forcés ont tombé d'un commun accord sur un consommateur, le nommé D....

A l'audience, ces partisans du désordre nient les faits qui leur sont reprochés, mais la déposition d'un témoin, le sieur Lepoutre, que tous s'obstinent

à appeler « la longue barbe » les déroute et c'est à qui jettera la pierre à son camarade. L'un des inculpés, Willemins, l'un des signataires de la fameuse lettre à M. Jules Brème, prétend que les « principales (sic) accusés » ne sont pas eux, que les coupables sont les témoins.

Après quelques paroles de M<sup>e</sup> Hindré, qui se borne à demander l'indulgence du tribunal, M. le commissaire Berthet, remplissant les fonctions de ministère public, résume les faits et demande l'application des art. 479 et 480 du code pénal, acceptant toutefois le bénéfice des circonstances atténuantes pour Leene et Adolphe Willemins.

M. le juge de paix prononce alors son jugement, qui condamne Vester à 3 jours de prison et 12 francs d'amende, Dumen à 1 jour de prison et 12 francs d'amende, et les cinq autres Chateau, Nicolle, Squedin, Maurin, Willemins à 12 fr. d'amende seulement.

Hier, dans l'après-midi, un attelage longeait le bord du canal près la rue du Bassin, lorsque le cheval faisant un faux pas, animal et véhicule tombaient à l'eau.

Le cheval a été retiré noyé.

La nuit dernière on a tenté de voler dans le magasin de M. Boudry, horloger, rue de l'Alouette. Plusieurs objets retrouvés près de la fenêtre et qui devaient servir aux voleurs pour leur opération, amèneront, nous l'espérons, la police à découvrir les traces des malfaiteurs nocturnes.

Les amateurs d'étoiles filantes sont priés de se tenir à leur poste dans les nuits des 13, 14 et 15 novembre. M. Leverrier vient d'en répandre l'avis par toute la France.

L'affaire de vols et recels de bijoux dans le département du Nord et le Sud de la Belgique se poursuit devant le tribunal de Tournai. Le jugement sera sans doute rendu aujourd'hui ou demain.

Nous avons parlé dans un de nos derniers numéros de vols qui auraient été commis chez Mme Truyen, cabaretière, rue Turgot, à Roubaix. On a fait intervenir dans le récit de cette affaire les enfants de M. Louis C..., de Tourcoing.

M. Louis C... nous prie de dire qu'il n'a jamais refusé de rendre l'argent que ses enfants auraient reçu des enfants de Mme Truyen, et il n'est pas prouvé d'ailleurs, que cet argent ait été réellement reçu.

L'instruction qui se poursuit dira sans doute où est la vérité dans cette affaire.

On parle beaucoup dans la rue de Paris, à Lille, d'un vol commis l'avant-dernière nuit entre deux et trois heures, au préjudice de la veuve Dumont, cabaretière. Voici ce qu'on raconte : le voleur aurait passé par un visistis, puis serait monté dans la chambre de Mme Dumont, sans que deux chiens gardiens de la maison fussent entendus le moindre aboiement. Là, il aurait poussé l'audace jusqu'à s'assurer si Mme Dumont dormait.

Celle-ci, éveillée par le bruit de la porte, aurait vu parfaitement le voleur, mais, paralysée par la peur, elle n'avait osé crier. Le voleur profita de ce silence pour ouvrir un meuble et enlever une somme de 3,000 fr. en billets de banque et or et des bijoux. Il serait ensuite descendu tranquillement.

On ajoute que Mme Dumont a pu donner des renseignements assez précis sur le signalement de son voleur, qu'on recherche activement. (Propagateur)

Un domestique vient de mourir, à Saméon, victime d'un singulier accident. Le 21 octobre dernier, il était occupé avec ses camarades à enlever le foin d'une voiture qui était aux champs. L'un d'eux, par maladresse, le blessa à la main droite d'un coup de fourche. La dent de fer, couverte de purin, pénétra assez profondément entre le pouce et l'index. Domus, c'est le nom du domestique, négligea cette blessure; dès le 27 il reprit son travail; le 28, le bras était démesurément enflé et l'on appelait en toute hâte un médecin des environs, dont les soins arrivèrent trop tard.

Le 7 novembre, le malheureux domestique expirait, regretté de son maître et de tous ceux qui le connaissaient, car il était un honnête et laborieux ouvrier.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 novembre. — Henriette Vincent, rue Saint-André. — Hélène Equinet, rue de Tourcoing. — Joseph Schiettecatte, Grande-Rue. — Auguste Vanspybroeck, rue du Fort. — Charles Helsen, rue de la Louque-Chemise. — Philémène Debayn, rue du Fort. — Jean Veirman, rue Bernard. — Philémène Bernard, au Pilo. — Jules Dujardin, rue du Pilo. — Marie Elout, rue de France. — Angèle Candelier, rue Pellart. — Julia Sa-gard, rue de Lanney. — Albert Rogier, rue de Lorraine.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 novembre. — Georges Ladsous, 15 jours, au Cal de Four. — Maria Fellet, 1 an, rue de la

Basse-Masure. — Louis Fourmentaux, 28 ans, mécanicien, à l'Hôpital. — Adèle Monnet, 2 mois, rue Daubenton. — Marie Coucke, 2 ans, rue d'Alma. — Constant Saindizier, 3 mois, Grande Place.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 8 Novembre 1874. Sommes versées par 211 déposants, dont 37 nouveaux, Fr. 25,021. 41 demandes en remboursement, 10,617. 89 Les opérations du mois de Novembre sont suivies par MM. Jules Toulemonde et Charles Pollet, directeurs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'ORIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

## Faits Divers

On sait que jusqu'ici la Banque de France brûlait périodiquement les billets de banque qu'elle retirait de la circulation. Cette délicate opération avait lieu dans de grandes grilles en fil de fer, en présence du censeur et de trois membres du conseil d'administration.

La quantité de papier ainsi incinérée chaque année est fabuleuse. On détruit 300,000 billets de banque par mois, ce qui fait, à la fin de l'année, un total de 3,600,000 billets ainsi brûlés en pure perte, dit la Liberté.

Si l'on considère que la pâte du papier dont sont composés les billets de banque a une valeur intrinsèque certaine, puisque, pour ne prendre qu'un exemple, le billet de 1,000 fr. et celui de 500 fr. valent 60 cent. la feuille, on comprendra tout l'intérêt qu'il y a à restituer à l'industrie un précieux produit qu'elle peut utiliser.

D'un autre côté, des plaintes nombreuses ont été portées à la Banque par plusieurs commerçants du quartier, voisins de l'établissement qui se plaignent, il faut bien le dire, de cette plus périodique de billets de banque. Les billets incinérés que l'on jette au vent viennent saupoudrer désagréablement leurs étages, et les jours où la Banque brûle ses billets, tout le quartier respire du noir de fumée.

Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration de la Banque vient de mettre à l'étude un mode de destruction autre que le feu, qui laisse subsister la matière précieuse, que l'on peut utiliser, tout en rendant tout à fait impossible, cela va sans dire, la restitution des billets.

L'appareil qui a le plus de chances d'être adopté, et qui vient récemment d'être mis à l'essai, est composé d'une suite de peignes à carder, mus par une manivelle qui lacère les billets de telle façon qu'il est impossible d'en réunir une partie quelconque; les fragments sont ensuite feutrés et réduits en bouillie.

Si ce mode de lacération est adopté, les voisins ne se plaindront plus des millions qui tombent en poussière chez eux, et ce précieux papier ne sera plus perdu aussi inutilement que dans le passé.

Balotte, soldat au 138<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Limoges, condamné à mort le 25 septembre dernier, pour avoir tué le sergent Sittler, qui lui avait infligé une punition, a été exécuté militairement mercredi, à sept heures précises, au terrain de manœuvres de la cavalerie, à Limoges.

Son pourvoi en révision avait été rejeté à l'unanimité par le conseil de guerre de Lyon. Un second pourvoi en grâce, formulé par l'avocat défenseur, fut également rejeté.

A six heures du matin, après avoir fait ses adieux à M. Sarazy, directeur de la prison, et aux personnes présentes, Balotte prit place dans un fourgon du train, escorté par deux brigades de gendarmerie.

L'abbé Cousseyroux a accompagné le condamné jusqu'au poteau fatal. Il a conservé jusqu'à la fin l'attitude calme et ferme qu'il avait eue depuis le moment où il avait appris que son dernier jour était venu.

Devant lui, lissons-nous dans le Courrier du Centre, vint se placer le peloton d'exécution, composé de quatre sergents, quatre caporaux et quatre soldats du 138<sup>e</sup>. M. Deleporte, greffier du conseil de guerre, lut la teneur du jugement. « Monsieur Deleporte, dit le condamné, sans se départir de son calme, permettez-moi de vous donner la main. Merci. » Un soldat s'avança pour placer le bandeau sur les yeux de Balotte; celui-ci l'écarta d'abord de la main; déjà dans sa prison il avait demandé qu'on ne lui mit pas le bandeau; mais après ce moment d'hésitation, et sur l'avis de l'aumônier, il se laissa bander les yeux.

Sept heures sonnaient : « Mon Dieu, dit Balotte, je remets mon âme entre vos mains. » Au même instant, le signal fut donné et il tomba frappé de neuf balles. L'abbé Cousseyroux qui, après avoir embrassé Balotte et reçu son dernier adieu, s'était placé à côté du peloton d'exécution, tomba presque évanouï quand la détonation se fit entendre; mais il se releva aussitôt et courut s'agenouiller près du cadavre. La mort avait été instantanée, et le docteur du 138<sup>e</sup> jugea inutile de faire donner le coup de grâce.

Les troupes défilèrent ensuite devant le cadavre. A sept heures et demie tout était terminé.

Le Courrier de Saône-et-Loire rapporte que le chaître d'une paroisse rurale des environs de Mâcon, se trouvant malade, pria un de ses amis, ancien chanteur, actuellement employé au chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de vouloir bien le remplacer un dimanche à l'église. L'ami accepta, et le voilà installé au lutrin. Mais, au sermon, il s'endort, et, au bruit des chaises qui se fait ordinairement à la fin du prône, il s'éveille en sursaut, et croyant qu'un train entre en gare, il s'écria : « Les voyageurs pour Tournus, Chalon, Dijon, Paris, en voiture ! »

## TRIBUNAUX

— AFFAIRE CLÉMENT DUVERNÉ : L'interrogatoire de Clément Duverné terminé, le président a repris celui de Fernand.

affaire un rôle capital.  
— C'est aussi mon opinion.  
— On dit que c'est un bretteur émérite.  
— Il passe en effet pour tel.  
— Diable ! il pourrait bien se faire qu'il vit d'un mauvais œil votre intervention en faveur de Pauline; vous vous exposez à quelque affaire désagréable.  
— Fais ce que dois, advienne que pourra, c'est là ma devise.  
— C'est aussi la mienne; toutefois la perspective d'aller sur le terrain avec ce butor n'a rien de séduisant.  
— A vous dire vrai, elle m'inspire non de la crainte, mais une certaine répugnance; c'est un de ces hommes avec lesquels on n'aime pas à se commettre; aussi je ne chercherai pas une querelle avec lui; s'il la provoque, je m'en tirerai de mon mieux.  
— A la bonne heure, soyez prudent, et, si les choses s'enveniment, faites-moi l'amitié de me consulter; je vous promets de ne vous donner aucun conseil qui ne se concilie avec les exigences de l'honneur le plus rigoureux.  
— C'est une faveur dont je m'empresserai de profiter.  
— C'est donc entendu. A propos j'oubliais de vous adresser une question que je voulais vous faire, dès que je me suis trouvé en relations avec vous. J'ai connu un officier supérieur du